

4

ATELIER – 25 questions pour analyser le respect de nos droits

Cet atelier s'inscrit dans la continuité du questionnaire individuel complété par chaque participant avant l'atelier collectif.

Les 25 participants sont invités à constituer 5 groupes de 5 à 6 personnes au **MAXIMUM**



Chaque groupe doit désigner un(e) ANIMATEUR/TRICE & un(e) SECRETAIRE
L'ATELIER VA DURER 2h AU MAXIMUM pour répondre aux 25 questions.

↑ ↓	1	☹️	MES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
	2	☹️	MES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
	3	😐	MES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
	4	😊	MES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
	5	😊	MES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations que j'ai rencontrées)

Étape 1	Étape 2															
<p>J'ECOUTE LES QUESTIONS présentées par l'ANIMATEUR JE POSE UNE QUESTION SI JE N'AI PAS COMPRIS</p>	<p>JE DONNE UN CHIFFRE QUI TRADUIT MON AVIS SUR LE RESPECT DE MES DROITS JE PROPOSE UNE AMELIORATION SI J'AI UNE IDEE POUR AMELIORER LE SYSTEME J'EVITE DE PARLER LONGUEMENT DE MON EXPERIENCE PERSONNELLE POUR DONNER LA PAROLE A TOUS LES PARTICIPANTS</p>															
<p>1. Comment est-ce que j'ai eu accès aux informations AVANT de commencer la procédure pour faire reconnaître mon handicap et PENDANT la procédure ?:</p>																
<p>1.1 Art.5 La procédure d'évaluation est-elle non-discriminatoire sur la base du handicap, du sexe, de l'orientation sexuelle, religieuse ou de l'origine ethnique ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • La procédure est-elle différente selon votre : <ul style="list-style-type: none"> > votre sexe > votre religion > votre appartenance politique, > votre appartenance à une communauté ethnique, > votre langue > votre localisation géographique > votre orientation sexuelle 	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> <p><i>JE CHOISI LE CHIFFRE QUI TRADUIT CE QUE JE PENSE SUR BASE DE MON EXPERIENCE PERSONNELLE</i></p> </div> <div style="flex: 0.5; text-align: center;"> </div> <table border="1" style="font-size: small;"> <tr> <td style="background-color: #f08080; text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">☹️</td> <td>LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f08080; text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">☹️</td> <td>LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f0e68c; text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">😐</td> <td>LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #90ee90; text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">😊</td> <td>LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #6aa84f; text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">😊</td> <td>LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)</td> </tr> </table> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>JE PROPOSE UNE AMELIORATION :</p> </div>	1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES	2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES	3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...	4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES	5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)
1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES														
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES														
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...														
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES														
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)														

1.2 Art. 14 Les personnes privées de liberté accèdent-elles à une procédure similaire d'évaluation, à part égale avec des autres ?

*Nous désignons ici les personnes placées en prisons ou dans d'autres établissements (de santé, éducatifs, ...) dans lesquels les personnes sont privées de la liberté de circulation, de décision, ...
Si une personne est en prison et à la suite d'un accident ou d'une maladie, elle devient handicapée, pourrait-elle introduire une demande de reconnaissance de son handicap selon la même procédure que les autres personnes handicapées ?*



JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

1.3 Art.5 Une garantie d'un aménagement raisonnable suffisant dans la procédure d'évaluation est-elle présente ?

Si une personne handicapée éprouve des difficultés durant la procédure de reconnaissance de son handicap pour :

- comprendre des documents administratifs
- comprendre des informations orales
- s'exprimer durant un entretien
- accéder à des locaux administratifs
- se déplacer dans des locaux administratifs
- se déplacer de son domicile vers des locaux administratifs
- accéder à des informations sur internet
- etc...

Les personnes responsables acceptent-elles de procéder à des aménagements simples et raisonnables sur le plan financier pour faciliter l'accès au plus grand nombre de personnes handicapées ?

Existe-t-il une réglementation qui impose ces aménagements ? Cette réglementation est-elle appliquée réellement par les autorités publiques ?

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

1.4 Art.6 La procédure respecte-t-elle l'autonomie et la dignité des femmes et des filles handicapées ?

- les femmes disposent-elles des mêmes droits que les hommes pour accéder à la procédure d'évaluation ?
- Doivent-elles être accompagnées de leur mari /père ou d'un autre membre masculin de leur famille ?
- Peuvent-elles introduire seule une demande pour obtenir le statut de personne handicapée ? ou doivent-elles obtenir la signature de leur père/ mari ?



JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

1.5 Art.7 La procédure est-elle adaptée aux besoins spécifiques de l'enfant ?

La procédure d'évaluation permet-elle à l'enfant d'exprimer son opinion ?

- Existe-t-il une présentation adaptée aux enfants pour expliquer simplement la procédure d'attribution du statut de personne handicapée ?
- Les personnes chargées de la procédure sont-elles compétentes pour expliquer la procédure aux enfants et répondre à leurs questions ?



JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

1.6 Art. 9 La procédure d'évaluation est-elle accessible pour toute personne handicapée (en termes physique, communicationnel, etc.)

- Est-il nécessaire de se déplacer pour introduire une demande et pour réaliser la procédure ?
- L'éloignement est-il un obstacle pour introduire une demande ?
- Existe-t-il des transports publics ou privés pour se déplacer ?
- Les locaux sont-ils adaptés aux personnes handicapées ?
- Le coût financier de la procédure est-il un obstacle ?
- La demande peut-elle être introduite à distance par internet ?
- Existe-t-il un site web d'information ? et ce site est-il accessible à des personnes malvoyantes ou aveugles ?
- Existe-t-il des documents en version braille ou facile à lire ?
- Est-il possible de se faire assister par une personne pratiquant le langage des signes pour obtenir des informations ?

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

1.7 Art. 12 La procédure d'évaluation permet-elle le soutien à l'exercice de la capacité légale ?

- Toutes les personnes handicapées ont-elles le droit de décider seule d'introduire ou non une demande pour obtenir le statut de personne handicapée ?
- Certaines catégories de personnes handicapées sont-elles privées de ce droit ? (personnes ayant des déficiences intellectuelles, ...)
- La personne handicapée a-t-elle le choix de se faire assister pour assurer le respect de ses droits ?
- Un système d'assistance est-il organisé pour les personnes qui le souhaitent ?



JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

1.8 Art. 21 La personne handicapée peut-elle consulter son dossier pour exercer son droit à la liberté d'expression et d'opinion en accédant à une information compréhensible et en utilisant des moyens de communication adaptés à ses capacités?

Durant la procédure de reconnaissance de son handicap, la personne handicapée, ou une personne désignée par elle, peut-elle demander de consulter son dossier et a-t-elle le droit de fournir des informations complémentaires si elle estime que son dossier est incomplet ou inexacte ?

Peut-elle demander des explications pour clarifier le contenu de ce dossier ? Les explications seront-elles données ? et si oui de façon compréhensible pour la personne ?

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😊	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

1.9 Art.22 La procédure garantit-elle la protection de la vie privée et la confidentialité des informations?

- Les données individuelles sont-elles bien protégées et seulement utilisées par les professionnels en charge de la procédure d'attribution du statut de personne handicapée ?
- Est-il possible de vérifier SES données individuelles et d'introduire une demande de modification en cas d'erreur ?
- L'archivage des données individuelles est-il protégé par des mesures de sécurité suffisantes pour éviter des utilisations malveillantes ? (piratage informatique, ...)

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😊	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

1.10 Art. 31 Le respect de la vie privée et la confidentialité du recueil de données privées (utilisation des dossiers individuels, etc.) sont-ils garantis ?

- L'utilisation des données individuelles pour réaliser des statistiques, études,... portant sur une collectivité est-elle organisée en respectant les données individuelles (cryptage des données individuelles, ...)
- Absence de commercialisation des données individuelles ?

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😊	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

CONFIDENTIEL

2. Comment s'est passé l'EVALUATION de mon handicap ?

2.11 Art. 15 Droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Durant la procédure de reconnaissance de votre handicap avez-vous :

- **Rencontré des interlocuteurs irrespectueux de votre personne :** incompréhension de vos limites, attitude infantilisante, etc...
- **Été soumis(e) à des examens, tests, entretiens réalisés dans des conditions ne respectant pas votre intimité, vos besoins particuliers, votre intégrité physique, votre confort physique et moral...**

Pensez-vous avoir été respecté en tant que personne : le droit de vous exprimer, le droit de demander, le droit de contester, le droit d'être écouté(e), ... ?

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

2.12 Art. 12 Reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité

Quel que soit la nature de vos difficultés pour :

- Marcher, se déplacer en fauteuil roulant
- Voir
- Entendre
- Comprendre
- Parler, Ecrire
- Contrôler vos émotions, prendre des décisions



JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

La procédure d'évaluation prévoit-elle que :

- Vous pouvez exprimer votre consentement pour vous soumettre à des examens ;
- Vous pouvez consulter, personnellement, votre dossier durant la phase d'évaluation ;
- Vous pouvez vous faire assister par un conseil juridique,
- Vous pouvez vous faire assister par une personne de votre choix;

2.13 Art. 19 Autonomie de vie et inclusion dans la société

La procédure d'évaluation prend-elle en compte :

- votre choix quant au lieu de votre résidence ainsi que les besoins d'adaptation nécessaires pour vous permettre de vivre dans votre logement ;
- les besoins d'accompagnement pour vous permettre de vivre dans ce lieu de résidence
- Etc...



JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

2.15 Art. 20 La procédure d'évaluation prend-elle en compte les besoins de mobilité de la personne handicapée ainsi que les aides nécessaires pour accompagner cette mobilité ?

- Pensez-vous que vos difficultés de déplacement ont été prises en compte durant la procédure d'évaluation et en tenant compte de l'environnement dans lequel vous devez vous déplacer ?
- Durant la procédure d'évaluation deviez-vous vous déplacer vers un lieu éloigné de votre résidence ? et si oui avez-vous obtenu une aide (financière, humaine, matérielle) pour réaliser ces déplacements ?
- Avez-vous du renoncer à la procédure en raison de vos difficultés de déplacement ?
- La procédure d'évaluation prend-elle en compte vos besoins d'aides techniques nécessaires pour accompagner votre mobilité ?
Prise en compte de la nécessité d'obtenir un fauteuil roulant, des béquilles, ...
- Etc...

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

2.16 Art. 24 La procédure d'évaluation prend-elle en compte les besoins nécessaires à l'accompagnement de l'enfant handicapé dans sa pleine participation à un enseignement adapté à son âge, à part égale avec les autres? L'évaluation prend-elle en compte la réalisation d'aménagements raisonnables pour adapter un enseignement ?

SI LA PROCEDURE CONCERNE UN ENFANT :

- La procédure d'évaluation du handicap de l'enfant a-t-elle pris en compte ses difficultés pour suivre un enseignement adapté à ses besoins.

La procédure d'évaluation du handicap est-elle adaptée pour les enfants en fonction de leur âge ?

Les professionnels sont-ils formés pour évaluer le handicap d'un enfant ?

Les parents sont-ils associés à l'évaluation de leur enfant ?

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

2.17 Art. 25 & art. 26 La procédure d'évaluation prend-elle en compte les besoins de la personne handicapée dans l'accès aux soins médicaux, prestations de rééducation, de réadaptation, des technologies d'aides, etc., disponibles dans la communauté ?

L'évaluation envisage-t-elle les besoins de la personne de fréquenter plus ou moins régulièrement :

- Un service médical, un service communautaire de soins
- Un service de rééducation, de réadaptation
- Un service de soutien psychologique
- Un service d'entretien d'aides techniques (fauteuil roulant, prothèse, orthèse, ...)



ET cette évaluation prend-elle en compte les ressources du système de santé disponibles dans la communauté de la personne : éloignement, services surchargés, pénurie de services disponible, coût élevé des prestations, ... ?

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

2.18 Art. 27 La procédure d'évaluation prend-elle en compte les besoins nécessaires à l'accompagnement de la personne handicapée dans l'exercice de sa pleine participation, à part égale avec les autres, lors d'une activité rémunérée en lien avec ses motivations, son expérience et ses capacités ?

- L'évaluation prend-elle en compte les aménagements raisonnables à réaliser pour adapter l'emploi?
- La procédure d'évaluation prend-t-elle en compte vos difficultés pour accéder à un emploi rémunéré ou pour conserver votre emploi ?



JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😊	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

2.19 Art. 30 La procédure d'évaluation prend-elle en compte les besoins nécessaires à l'accompagnement de la personne handicapée dans la réalisation de ses activités de loisirs, culturelles et/ou sportives?

- L'évaluation prend-elle en compte la réalisation d'aménagements raisonnables nécessaires à l'accès aux infrastructures de loisirs disponibles dans sa communauté?
- La procédure d'évaluation prend-t-elle en compte vos difficultés pour accéder aux loisirs de votre choix au même titre que les autres membres de votre communauté ?



JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😊	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

3. COMMENT et QUAND est-ce que j'ai été informé(e) de la DECISION ?

Est-ce que je peux dire que je ne suis pas d'accord avec la décision ?

3.20 Art. 9 La décision est-elle communiquée sous une forme accessible pour toute personne handicapée (en termes physique, communicationnel, ...)

Communication de la décision :

- Sous quelle forme est communiquée la décision : oralement, par courrier, par mail, par internet ?
- Faut-il se déplacer pour obtenir l'information ?
- Faut-il payer pour obtenir l'information ?
- Est-il possible d'obtenir une version en braille ou en facile à lire
- Est-il possible de mandater une personne pour obtenir des informations complémentaires.
- Quel est le délai entre l'évaluation et la décision ? Est-il fixé légalement ?

Contenu de la décision :

- La décision est-elle motivée avec précision ? Est-il possible d'obtenir des explications complémentaires ?
- La décision se limite-t-elle à vous indiquer la reconnaissance de votre statut de personne handicapée ou vous précise-t-elle les bénéfices auxquels vous avez droit : avantages financiers, accès à des services, accès à des aides techniques, ...

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

3.21 Art.7 Le choix de l'enfant est-il pris en compte dans les décisions? L'intérêt supérieur de l'enfant est-il pris en compte dans la décision ?

- La décision prend-elle en compte la prévention des abus dont les enfants peuvent être victimes ?
- La décision précise-t-elle les ressources communautaires publiques ou privées auxquelles les parents peuvent faire appel pour compenser le handicap de leur enfant en fonction de son âge (service de santé, service de rééducation, accès à une école, ...)?

La décision prend-elle en compte des mesures pour protéger l'enfant contre les risques :

- De maltraitance physique
- De maltraitance psychologique
- D'abandon
- De marginalisation sociale
-

La décision se limite-t-elle à une catégorisation de l'enfant sans propositions pour soutenir le développement de l'enfant ?
ou propose-t-elle des compensations et des services de soutien disponibles dans la communauté de l'enfant ?

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

3.22 Art. 12 *La personne handicapée peut-elle exercer en toute liberté son droit de recours en cas de désaccord sur la décision ?*

- Etes-vous informé(e) des justifications de la décision ?
- Y-a-t-il une possibilité de recours dans le cas d'un refus ?
- Si oui, existe-t-il une instance de recours indépendante ?
- Le statut de personne handicapée est-il révisable ?
- Si oui, qui décide la révision du statut ?

Est-ce que la personne est informée qu'elle peut faire recours à la décision initiale ?

Est-ce que la personne reçoit une justification écrite sur la décision finale, issue par l'instance de recours ?

Quelle est la durée moyenne de réponse dans le cadre de la procédure de recours ?

Quelles sont les procédures d'attribution du statut de personne handicapée, dans le cas d'une révision périodique de ce statut ?

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

3.23 Art. 13 *Existe-t-il une procédure judiciaire pour introduire un recours sur la décision ?*

- Dans le cas d'une procédure judiciaire, celle-ci est-elle adaptée pour en faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées :
 - > sur le plan financier ?
 - > sur le plan de l'assistance juridique ?
 - > sur le plan de la procédure administrative ?

Pour des situations similaires, est-ce que vous constatez des différences significatives selon les zones géographiques entre les décisions prises par des structures responsables pour l'attribution du statut de personne handicapée ?

Est-ce que l'instance en charge des dossiers de recours présente une indépendance suffisante et une compétence suffisante pour apprécier objectivement les demandes ?

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

3.24 Art.6 *La procédure respecte-t-elle l'autonomie et la dignité des femmes et des filles handicapées ?*

- **les femmes disposent-elles des mêmes droits que les hommes pour :**
 - > obtenir la reconnaissance de leur handicap
 - > obtenir les bénéfices de ce statut (avantages financiers, accès à des services, à l'assistance, ...)
 - > **obtenir des informations** sur le contenu de la décision
 - > obtenir **les motivations** de la décision qui leur est communiquée
 - > introduire seule **un recours** dans le cas d'un refus
- **Le recours** sera-t-il traité de façon identique que pour un homme ?
- **Les décisions** sont-elles similaires à celles que reçoivent en général les hommes ?

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

4. Comment est-ce que l'Etat utilise mon dossier pour faire des statistiques et évaluer les besoins des personnes handicapées ?

Question globalisée 4.25

Art 31 L'état utilise-t-il les données individuelles recueillies pour mettre en œuvre des politiques visant à favoriser les droits des personnes handicapées tels qu'ils sont définis dans la convention ?

Art 4 Ces données sont-elles rendues publiques ?

Art 29 les représentants des personnes handicapées sont-ils associés à l'analyse des données récoltées et à la définition des politiques qui en découlent ?

Les dossiers individuels sont-ils centralisés pour constituer un système national d'informations géré par les autorités publiques ?

Si oui, ces informations centralisées sont-elles utilisées par les pouvoirs publics ?

- a. pour élaborer des politiques publiques
- b. pour identifier les besoins de services ?
- c. pour établir des taux de prévalence des personnes

handicapées dans la population générale.

Enquête de population pour identifier les priorités en matière de politique du handicap

JE CHOISI LE CHIFFRE
QUI TRADUIT CE QUE
JE PENSE SUR BASE DE
MON EXPERIENCE
PERSONNELLE



1	☹️	LES DROITS NE SONT JAMAIS RESPECTES
2	☹️	LES DROITS SONT RAREMENT RESPECTES
3	😐	LES DROITS SONT PARFOIS RESPECTES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES : en fonction de la personne, du moment, du lieu, ...
4	😊	LES DROITS SONT SOUVENT RESPECTES
5	😊	LES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTES (dans la majorité des situations rencontrées)

JE PROPOSE UNE AMELIORATION :

MERCI DE VOTRE COLLABORATION A CET ATELIER
RENDEZ-VOUS POUR LA SEANCE AVEC LES AUTRES GROUPES